



## Recommandation 151 (1957)<sup>1</sup>

# Cinquième rapport d'activité du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Ayant examiné le cinquième rapport sur les activités du Comité intergouvernemental pour les Migrations européennes,

Notant que certains pays de l'Europe occidentale continuent à avoir besoin d'une assistance internationale pour faciliter les mouvements migratoires de leurs excédents de population et des réfugiés ayant trouvé asile sur leur territoire ;

Constatant que les activités du C.I.M.E. sont en train de se développer au-delà du seul domaine des transports et de s'étendre à d'autres aspects du phénomène des migrations outre-mer,

Recommande au Comité des Ministres :

1. d'inviter tous les gouvernements des pays membres à soutenir généreusement les efforts du C.I.M.E. dans ces domaines ;
2. de prendre toutes les mesures susceptibles de resserrer l'étroite collaboration déjà établie entre le C.I.M.E. et le Conseil de l'Europe - et tout particulièrement le Représentant Spécial et le Fonds de Réétablissement - et de développer cette collaboration sur le plan des réalisations concrètes.

---

1. (voir [Doc. 744](#), rapport de la commission sociale). Cette recommandation a été adoptée par l'Assemblée au cours de sa 26e séance, le 28 octobre 1957

